

pas : l'Eglise du Christ, auquel dans sa conviction, il croyait ne devoir que du mépris, et qu'il persécutait; mais, comme il le croit maintenant : l'Eglise de Dieu, professant ainsi ou que le Christ lui-même est Dieu, ou que l'Eglise avait pour fondateur le même Dieu qui avait autrefois donné la loi. « Et je me signalais, ajoute-t-il, dans le judaïsme au-dessus d'un grand nombre de contemporains au sein de ma nation, me montrant zélé outre mesure des traditions de mes pères. Remarquez encore qu'il appelle ce progrès un progrès non dans la loi de Dieu, mais dans le judaïsme. Et il se signale non au-dessus de tous, mais au-dessus d'un grand nombre; non au-dessus des vieillards, mais au-dessus de ceux qui étaient de son âge, pour montrer que son application se portait vers la loi, et décliner tout sentiment de vanité. En rappelant les traditions paternelles et non les commandements du Seigneur, il fait voir qu'il était pharisien, né de pharisiens et qu'il avait le zèle pour Dieu, mais un zèle qui n'était point selon la science. Or tous ceux qui jusqu'à ce jour entendent les Écritures dans un sens judaïque, persécutent l'Eglise du Christ, et la ravagent, pervertis qu'ils sont par les traditions des hommes, plutôt qu'éclairés par l'étude de la loi de Dieu.

« Mais lorsqu'il a plu à Celui qui m'a choisi dès le sein de ma mère, etc. » Ce n'est pas seule-

quasi quidam grassator Ecclesiam et prælo vastabat. Nec ait, « Ecclesiam Christi, » ut tunc putabat [Al. putabatur]; quem ducebat contemptui, quem persequabatur; sed ut nunc credit, « Ecclesiam Dei; » vel ipsum Christum Deum esse significans, vel ejusdem Dei esse Ecclesiam, qui quondam Legis dator fuit. « Et proficiebam, » inquit, « in Judaïsimo supra multos coetaneos in genere meo; abundantius æmulator existens paternarum mearum traditionum. » Rursum profectum non Legis Dei, sed Judaïsmi vocat. Nec supra omnes, sed supra plurimos, nec supra senes, sed supra coetaneos, ut et studium suum referret in Lege, et jactantiam declinaret. Paternas autem traditiones, non Domini mandata commemorans, et se Phariseum ex Phariseis indicavit, et habuisse quidem zelum Dei, sed non secundum scientiam. Usque hodie autem qui Judaico sensu Scripturas intelligunt, persequuntur Ecclesiam Christi, et populantur illam, non studio Legis Dei, sed traditionibus hominum depravati.

« Cum autem placuit ei qui me segregavit de utero matris meæ, et vocavit per gratiam suam, ut

ment dans cet endroit, mais dans l'épître aux Romains que Paul écrit qu'il a été séparé pour l'Évangile de Dieu. Et Jérémie lui-même nous apprend qu'avant d'être formé dans le sein de sa mère, et conçu dans ses entrailles, il était connu de Dieu et sanctifié par sa grâce *Jerem. xv.* Et c'est au nom du juste, ou comme le pensent quelques-uns, au nom du Sauveur que le Psalmiste a dit : « Du sein de ma mère, j'ai été jeté dans vos bras, vous êtes mon Dieu depuis que je suis sorti de ses entrailles, » *Ps. xxi. 10.* Au contraire, le même David parlant des pécheurs dit : « Voici que j'ai été conçu dans l'iniquité, et ma mère m'a enfanté dans le péché, *Ps. 4, 6;* et dans un autre endroit : Les pécheurs se sont égarés dès le sein de leur mère. *Ps. lviij. 3.* Et dans un sens comme dans l'autre, avant que les enfants ne fussent nés, Dieu a aimé Jacob et il a haï Ésaï. Les hérétiques prennent occasion de ce passage pour affirmer qu'il est des natures différentes, l'une spirituelle, l'autre animale et commune; que l'une est sauvée, tandis que l'autre périt, et qu'une autre réunit les qualités des deux premières; car, disent-ils, jamais le juste ne serait choisi avant d'avoir fait aucune bonne action, jamais le pécheur ne serait haï avant d'avoir fait le mal, si la nature de ceux qui sont sauvés et de ceux qui périssent n'était différente. A cette difficulté nous répondons simplement que c'est là un effet de la prescience divine;

revelaret Filium suum in me, ut evangelizem illum in gentibus. » Non solum in hoc loco, sed ad Romanos Paulus segregatum in Evangelium Dei esse se scribit. Et Jeremias antequam formaretur in utero, et conciperetur in vulva matris suæ, notus Deo sanctificatusque perhibetur *Jerem. i.* Et ex justis, sive, ut quidam putant, ex Salvatoris persona dicitur *Ps. xxi. 11:* « In te projectus sum ex vulva; ex utero matris meæ, Deus meus es tu. » Contra de peccatoribus David canit : « Ecce enim in iniquitatibus conceptus sum; et in delictis concepit me mater mea » *Ps. l. 7.* Et in alio loco : « Abalienati sunt peccatores a vulva » *Ps. lviij. 4.* Et in utramque partem antequam parvuli nascerentur : « Deus Jacob dilexit, Esau autem odio habuit » *Malach. i. 1, 2.* Inveniunt locum hæretici, qui diversas naturas esse prætendunt, spirituales videlicet et animales, et *ῥοικίζν*, et aliam salvari, aliam perire, aliam inter utramque consistere, quod nunquam aut justas eligeretur, antequam aliquid boni faceret, aut peccator odiretur ante delictum, nisi esset pereuntium et salvandorum natura diversa. Ad quod potest simpliciter responderi, hoc ex Dei præ-

celui que Dieu sait dans sa prescience devoir pratiquer la justice, il l'aime avant qu'il soit né, et celui qu'il sait devoir être pécheur, il le hait avant même qu'il ne pèche; non pas que dans cet amour et cette haine de Dieu, il y ait de l'iniquité; mais parce que Dieu ne peut se conduire autrement à l'égard de ceux qu'il sait dans sa prescience devoir être pécheurs ou justes. Nous qui ne sommes que des hommes, nous jugons seulement des choses présentes; mais Dieu, pour qui les événements futurs existent déjà, porte son jugement, non sur les commencements, mais sur la fin des choses. Cette explication est des plus simples et sans autre discussion plus élevée, elle peut sous quelque rapport plaire au lecteur. Du reste, ceux qui s'efforcent d'accuser Dieu d'injustice, font les réflexions suivantes sur ces paroles que nous avons citées après les premières : « Ils se sont égarés dès le sein de leur mère, ils ont préféré le mensonge. » Comment, disent-ils, les pécheurs ont-ils pu s'égarer dès le sein de leur mère et préférer le mensonge dans un âge où ils ne pouvaient avoir ni parole ni sentiment? Ou bien quelle peut être cette justice de la prescience de Dieu, d'aimer l'un et de le protéger avant même sa naissance, et de n'avoir que de la haine pour l'autre. Or ils rattachent les motifs de cette conduite à une vie antécédente, qui fait que chacun aussitôt sa naissance est remis suivant son mérite, entre les

scientia evenire, ut quem scit justum futurum, prius diligit quam oriatur ex utero; et quem peccatorem, oderit antequam peccet; non quo et in amore et in odio iniquitas Dei sit; sed quo non aliter eos habere debeat, quod scit vel peccatores futuros esse, vel justos; nos ut homines tantum de presentibus judicare, illum cui futura jam facta sunt, de fine rerum, non de exordiis ferre sententiam. Et hæc quidem simplicius dicta sunt, et absque altiori dissertatione possunt utcumque placere lectori. Cæterum qui injustum Deum nituntur asserere, post illud quod dudum posuimus, « abalienati sunt peccatores a vulva, » inferunt etiam cætera quæ sequuntur : « Erraverunt ab utero, locuti sunt falsa. » Et dicunt, quomodo statim ab utero erraverunt peccatores, et falsa locuti sunt, qui nec sermonem potuerunt habere, nec sensum? Aut quæ est ista justitia præscientiæ Dei, alium amare et custodire prius quam nascatur, alium detestari? Et causa hujus rei ad priorem vitam referunt, quod unusquisque pro merito suo, a primo statim ortu bonis aut malis angelis assignetur. Totumque illum locum de

mains des bons ou des mauvais anges. Tout ce passage de Jacob et d'Ésaï, que nous avons rappelé, ils proclament qu'il a été si particulièrement écrit pour les Romains, qu'on ne peut leur répondre sans beaucoup de sueur et sans employer l'hellébore de Chrysippe. Remarquons ici que « pour révéler son Fils en moi » est tout différent de cette autre locution : « pour me révéler son Fils. » Quand on révèle une chose à quelqu'un on peut lui révéler ce qui auparavant n'était pas en lui. Au contraire, révéler en quelqu'un, c'est révéler ce qui était auparavant en lui, et qu'on produit ensuite à la lumière. Nous avons dans l'Évangile un passage semblable : « Il y en a un au milieu de vous que vous ne connaissez pas. » *Joan. i. 26.* Et plus haut : « Il était la vraie lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde, » paroles qui établissent clairement, que la connaissance de Dieu est naturellement en nous, et que personne ne vient au monde sans le Christ, et sans avoir en lui les germes de la sagesse, de la justice et des autres vertus. Aussi en est-il beaucoup qui sans la foi et l'Évangile de Jésus-Christ se conduisent en certaines circonstances, suivant les règles de la sagesse ou de la sainteté, en obéissant à leurs parents, en se montrant généreux envers les indigents, en n'opprimant point leurs voisins, en ne ravissant point le bien d'autrui. Et par là, lis se rendent bien plus justiciables au

Jacob et Esau, cujus nunc fecimus mentionem, ita ad Romanos scriptum ventilant *Rom. ix.*, ut non absque sudore et Chrysippi eis possit helleboro responderi. Non est autem ipsum, « ut revelaret Filium suum in me, » quod si [Al. quasi] diceret, « ut revelaret Filium suum mihi. » Cui enim quid revelatur, huic illud potest revelari, quod ante in eo non erat. In quo vero revelatur, illud revelatur quod prius fuit in eo, et postea revelatum est. Simile est illud in Evangelio : « Medius in vobis stat, quem vos nescitis » *Joan. i. 26.* Et aibi : « Erat lux vera, quæ illuminat omnem hominem venientem in mundum » *ib., 9.* Ex quo perspicuum fit, natura omnibus Dei inesse notitiam, nec quemquam sine Christo nasci, et non habere semina in se sapientiæ, et justitiæ, reliquarumque virtutum. Unde multi absque fide et Evangelio Christi, vel sapienter faciunt aliqua, vel sancte, ut parentibus obsequantur; ut inopi manum porrigant; non opprimant vicinos; non aliena diripiant; magisque judicio Dei obnoxii fiunt [Al. fiunt], quod habentes in se principia virtutum, et Dei semina, non



tribunal de Dieu parce qu'ayant en eux les principes des vertus et comme les semences de Dieu, ils ne croient point en Celui sans lequel ils ne peuvent exister. On peut encore entendre autrement cette révélation de Dieu en saint Paul, dans ce sens, qu'à sa prédication, il a été connu des gentils qui l'ignoraient auparavant.

« Aussitôt j'ai cessé d'acquiescer à la chair et au sang, » ou bien, suivant le texte grec qui est préférable; je n'ai point conféré avec la chair et le sang. Je sais que plusieurs interprètes prétendent que les apôtres sont ici désignés. En effet, Porphyre objecte ici qu'après la révélation du Christ, Paul ne daigna point aller trouver les hommes, dans la crainte de mêler les enseignements de la chair et du sang à la doctrine de Dieu qu'il avait reniée d'abord. Mais à Dieu ne plaise que nous pensions que Pierre, Jean et Jacques sont ici désignés sous le nom de la chair et du sang qui ne peuvent posséder le royaume de Dieu. Si les apôtres conduits par l'esprit sont cependant chair et sang, que dirons-nous de ceux qui sont tout terrestres. Paul après la révélation du Christ a évité de conférer avec la chair et le sang, parce qu'il ne voulut point jeter des perles devant les pourceaux, et donner les choses saintes aux chiens. Voyez ce que l'Écriture dit des pécheurs: « Mon esprit ne demeurera point dans ces hommes, parce qu'ils sont

credunt [Al. credant] in eo sine quo esse non possunt. Potest et aliter accipi in Paulo Dei Filius revelatus; quod prædicante illo, agnitus sit gentibus, quem antea nesciebant.

« Continuo non acquievi carni et sanguini. » Sive ut in Græco melius habet: « Non contuli cum carne et sanguine. » Scio, plerosque de apostolis hæc dictum arbitrari. Nam et Porphyrius objicit, quod post revelationem Christi non fuerit dignatus ire ad homines, et cum eis conferre sermonem, ne post doctrinam videlicet Dei, a carne et sanguine instrueretur. Sed absit ut ego, Petrum, Joannem et Jacobum carnem et sanguinem putem; quæ regnum Dei possidere non possunt I Cor. 1. Si spirituales apostoli, caro et sanguis sunt, quid de *χοϊκοίς* arbitramur? Non contulit plane Paulus post revelationem Christi cum carne et sanguine, quia noluit margaritas projicere ante porcos, nec dare sanctum canibus Matth. xii. Vide quid de peccatoribus scriptum sit: « Non permanebit spiritus meus in hominibus istis, quia caro » [Al. *carnes*] « sunt » Genes. vi, 3. Cum talibus qui caro et sanguis erant, quæ Petro quoque non revelaverunt Filium Dei Matth. xvi, non contulit

chair. Avec ceux qui étaient ainsi chair et sang et qui n'ont point révélé à Pierre le Fils de Dieu, l'Apôtre n'a point exposé l'Évangile qui lui avait été révélé, mais il les a changés peu à peu en esprit, de chair et de sang qu'ils étaient; et alors il leur a communiqué les secrets mystères de l'Évangile. On me dira peut-être: Si Paul n'a pas conféré dès lors avec la chair et le sang, il faut cependant sous-entendre qu'il en a conféré dans la suite, et alors l'explication qui excuse les apôtres d'appartenir à la chair et au sang n'a plus de raison d'être; dès lors que celui qui n'a point conféré tout d'abord avec eux, l'a fait dans la suite, comme je l'ai dit. Cette proposition nous force donc de faire cette distinction, c'est-à-dire de ne pas rattacher l'expression « aussitôt » à la chair et au sang, mais à ce qui précède, et voici comme nous lisons: « Lorsqu'il plut à Celui qui m'a choisi dès le sein de ma mère, » et ensuite: « de révéler son Fils en moi » et pour terminer afin de l'annoncer parmi les nations; » et alors commencerait une nouvelle proposition: Je n'ai point conféré avec la chair et le sang. Ce qui nous confirme dans ce sentiment, c'est que celui qui, après la révélation du Christ, a été envoyé aux Gentils pour leur annoncer l'Évangile, ne s'est point arrêté, et n'a mis aucun retard à partir pour cette mission en allant trouver les apôtres et en conférant avec des hommes de

Apostolus Evangelium quod ei fuerat revelatum, sed paulatim eos de carne et sanguine vertit in spiritum: et tunc demum eis occulta Evangelii sacramenta commisit. Dicit quispiam: Si statim non contulit cum carne et sanguine Evangelium, tamen subintelligitur, quod postmodum cum sanguine et carne contulerit; et sensus hic quo apostoli excusantur, ne caro et sanguis sint, stare non poterit; dum nihilominus qui in principio cum carne et sanguine non contulit, postmodum, ut dixi, cum carne et sanguine contulerit. Quæ præpositio nos coarctat, ut sic distinguamus, ne « statim, » sive « continuo, » cum carne jungamus et sanguine; sed cum superioribus hæere faciamus, et legatur: « Cum autem placuit ei qui me segregavit de utero matris meæ. » Ac deinde: « Ut revelaret Filium suum in me. » Et ad extremum: « Ut evangelisarem illum in gentibus continuo: » ut a proprio incipiat exordium; « Non contuli cum carne et sanguine; magisque arbitrandum est sic stare sensum: quia qui statim missus sit, post revelationem Christi Evangelium gentibus annuntiare, non steterit; nec moris quibusdam tempus produxerit eundo ad apostolos, et revelationem Domini cum hominibus

la révélation du Seigneur; mais qu'il est aussitôt parti pour l'Arabie et qu'il est revenu ensuite à Damas trois ans après pour y prêcher l'Évangile, et que ce n'est qu'alors qu'il vint à Jérusalem et y vit Pierre, Jacques et Jean.

« Et je ne suis pas venu à Jérusalem près de ceux qui étaient apôtres avant moi. » S'il avait voulu parler des apôtres, en disant: « Je n'ai point conféré avec la chair et le sang, » qu'était-il nécessaire de répéter: « Et je ne suis pas venu à Jérusalem près de ceux qui étaient apôtres avant moi? » Il faut donc s'en tenir au sens que nous avons donné de ces paroles.

« Mais je m'en allai en Arabie, et je retournai à Damas. » Le récit historique des faits semble offrir une contradiction. Saint Luc raconte dans les Actes des apôtres que tandis que Paul, après avoir embrassé la foi de Jésus-Christ, prêchait ouvertement l'Évangile pendant un grand nombre de jours, les Juifs lui dressèrent des embûches, qu'on le descendit le long de la muraille dans une corbeille; et qu'étant venu à Jérusalem, il cherchait à se joindre aux disciples. Mais comme tous l'évitaient, et craignaient de s'approcher de lui, Barnabé le prit et le conduisit aux apôtres et leur raconta comment il avait vu le Seigneur dans le chemin, et comment à Damas il avait agi avec hardiesse au nom du Seigneur. Et il demeurait et vivait

conferendo; sed abierit in Arabiam, et rursus reversus Damascus, post tres annos Evangelium prædicaverit; et tunc demum Jerosolyam veniens, Petrum, Joannem et Jacobum viderit.

« Neque veni Jerosolyam ad antecessores meos apostolos. » Si de apostolis dixerat, « non contuli cum carne et sanguine, » quid necesse fuerat id ipsum iterare dicendo: « Neque veni Jerosolyam ad antecessores meos apostolos? » Is itaque sensus tenendus, quem supra exposuimus.

« Sed abii in Arabiam, et iterum reversus sum Damascus. » Non sibi videtur historiæ ordo concinere, referente Luca in Actibus apostolorum Act. ix, quod cum Paulus post fidem Christi per dies multos Evangelium Damasci loqueretur audenter, facte fuerint ei insidiæ, et in sporta per murum nocte demissus sit, et venerit Jerosolyam tentans se jungere discipulis. A quibus cum vitaretur, et timerent ad eum accedere, a Barnaba ad apostolos illum esse perductum; et ibi narasse quomodo Dominum viderit in itinere, et Damasci fiducialiter egerit in nomine Domini [Al. *addit Jesu*]. « Erat, » inquit, « cum illis, intrans et exiens in Jeru-

avec eux, à Jérusalem, continue-t-il. Il parlait aussi aux Gentils et disputait avec les Grecs; or ceux-ci cherchaient à le tuer. Ce que les frères ayant vu, ils le conduisirent à Césarée, et l'envoyèrent à Tarse. ix, 22 — 30. Ici au contraire saint Paul nous dit qu'il alla d'abord en Arabie, qu'il revint ensuite à Damas, et que trois ans après, il vint à Jérusalem pour voir Pierre, qu'il resta quinze jours avec lui, et qu'il ne chercha à voir aucun autre apôtre, si ce n'est Jacques, frère du Seigneur. Et pour attester la vérité de ce qu'il dit, (son récit pouvant inspirer des doutes aux absents), il confirme son récit en ajoutant: « Je prends Dieu à témoin que je ne mens point dans tout ce que je vous écris. » Nous pouvons très bien dire que Paul conformément au récit de saint Luc, a été en effet à Jérusalem, non pas pour voir ceux des apôtres qui étaient avant lui, mais uniquement pour échapper à la persécution violente qu'il s'était attirée à Damas par la prédication de l'Évangile de Jésus-Christ, et qu'il vint dans cette circonstance à Jérusalem comme il eût été dans toute autre ville. Mais qu'il en sortit bientôt à cause des embûches que lui tendaient les Juifs, qu'il se retira dans l'Arabie puis à Damas, et que trois ans après il revint à Jérusalem pour voir Pierre. Ou bien on peut encore adopter cette explication: qu'aussitôt que Paul eut reçu le baptême, et qu'il

salem, fiducialiter agens » [Al. *agentes*] « in nomine Domini. Loquebatur quoque et disputabat cum Græcis; illi autem querebant occidere eum. Quod cum cognovissent fratres, deduxerunt eum Cæsaream, et dimiserunt Tarsum Act. xxviii. Hic autem dicit se primum isse in Arabiam; et iterum reversum Damascus post triennium venisse Jerosolyam, vidisse Petrum, et cum eo mansisse diebus quindecim, nec præter Jacobum, fratrem Domini, alterum convenisse. Quæ ut vera credantur (dubia quippe videri absentibus poterant), sub testatione confirmat, dicens: « Quæ autem dico vobis, ecce coram Deo quia non mentior. » Possumus igitur æstimare esse quidem Paulum, secundum Lucæ historiæ, Jerosolyam, non quasi ad antecessores apostolos, ut aliquid ab illis disceret; sed ut persecutionis impetum declinaret, qui sibi Damasci propter Evangelium Christi fuerat concitatus; et sic venisse Jerosolyam quasi ad quamcumque aliam civitatem. Inde eum statim propter insidias recessisse, et venisse Arabiam, sive Damascus; atque inde post triennium ad videndum Petrum Jerosolyam revertisse. Vel certe ita: Statim ut baptizatus sit, et accepto cibo confortatus, fuisse eum cum disci-



se fut fortifié en prenant de la nourriture, il demeura quelques jours avec les disciples qui étaient à Damas; qu'au grand étonnement de tous, il prêchait dans les synagogues des Juifs que Jésus était le Fils de Dieu; et qu'alors il alla en Arabie, et de l'Arabie revint à Damas, qu'il y resta trois ans que l'Écriture appelle un grand nombre de jours, et qu'après cet espace de temps écoulé, les Juifs tinrent conseil pour le mettre à mort. Paul eut connaissance des embûches qui lui étaient préparées, et ils gardaient nuit et jour les portes pour le tuer. Les disciples le prirent donc, et le descendirent durant la nuit le long de la muraille dans une corbeille. Lorsque plus tard il vint à Jérusalem, il cherchait à se joindre aux disciples. Or, saint Luc aurait passé sous silence le séjour de Paul dans l'Arabie, parce qu'il n'y avait rien fait de bien remarquable comme apôtre, et il crut devoir composer plutôt son récit abrégé de tout ce qui lui paraissait digne de l'Évangile de Jésus-Christ. Et il ne faut pas attribuer à un défaut d'activité dans l'Apôtre d'avoir été en Arabie sans y rien faire d'extraordinaire, car il entra bien plutôt dans les desseins de Dieu, et dans sa volonté à l'égard de l'Apôtre qu'il y gardât le silence. En effet, nous lisons dans la suite des Actes que l'Esprit saint défendit à Paul et à Silas de prêcher l'Évangile dans l'Asie. — Autre explication : « Mais j'ai été en Arabie, et je suis

pulis qui erant Damasci per dies aliquot; et stupentibus cunctis in synagogis Judæorum, predicasse continuo quod Jesus esset Filius Dei; et tunc isse in Arabiam, et de Arabia Damascum revertisse, et ibi fecisse triennium; quos dies multos Scriptura testatur, dicens : « Cum impleverentur autem dies multi, consilium fecerunt Judæi ut eum interficerent » *Actor.* ix, 23. Notæ autem factæ sunt Saulo insidie eorum, et custodiebant portas die ac nocte, ut eum interficerent. Accipientes ergo discipuli ejus nocte, per murum dimiserunt eum, submitentes in sporta. Cum autem venisset Jerusalem, tentabat jungere se discipulis. Lucam vero idcirco de Arabia præterisse, quia forsitan nihil dignum apostolatu in Arabia perpetrarat; et ea potius compendiosa narratione dixisse, quæ digna Christi Evangelio videbantur. Nec hoc segnitie Apostoli deputandum, si frustra in Arabia fuerit [*Al.* commoratus sit]; sed quod aliqua dispensatio et Dei præceptum fuerit ut taceret. Nam et postea legimus Paulum cum Sila egressum, prohibitum esse a Spiritu sancto verbum in Asia loqui *Actor.* xvi. Aliter : « Sed abii in Arabiam; et

revenu de nouveau à Damas. A quoi peut me servir ce récit, si je lis que Paul après la révélation du Christ a été aussitôt en Arabie, et d'Arabie est revenu immédiatement à Damas, sans savoir ce qu'il y a fait, ou de quelle utilité a été son voyage et son retour? L'Apôtre lui-même me donne lieu d'expliquer ce passage dans un sens plus élevé; lorsque parlant d'Abraham, d'Agar et de Sara, il ajoute : « Ce qui a été dit par allégorie, car ce sont les deux alliances, l'une sur le mont Sina engendrant pour la servitude, est Agar; car Sina est une montagne d'Arabie qui a du rapport avec la Jérusalem d'à présent. Il nous enseigne ici que l'ancien Testament, c'est-à-dire le fils de la servante a été établi dans l'Arabie (qui signifie humble et périssable). Aussitôt donc que Paul eut embrassé la foi, il se tourna vers la loi, vers les prophètes, vers les mystères de l'ancien Testament qui était sur son déclin, il y chercha Jésus-Christ, qu'il avait reçu l'ordre de prêcher aux gentils, et aussitôt qu'il l'eut trouvé, il ne s'arrêta pas plus longtemps dans ces contrées, mais revint à Damas, c'est-à-dire au sang et à la passion de Jésus-Christ, et confirmé par les oracles des prophètes, il se dirigea vers Jérusalem, le lieu de la vision et de la paix, beaucoup moins pour apprendre quelque chose des apôtres que pour leur exposer l'Évangile qu'il enseignait.

« Ensuite, trois ans après, je vins à Jérusalem

iterum reversus sum Damascum. » Quid mihi prodest ista relatio, si legam quod Paulus post revelationem Christi statim ierit in Arabiam; et de Arabia statim Damascum fuerit reversus; nec sciam quid ibi gesserit, quidve utilitatis habuerit itus ac reditus? Dat mihi occasionem altioris intelligentiæ in hac eadem Epistola ipse Apostolus, cum de Abraham, Agar, et Sara disputans : « Quæ quidem sunt, » inquit, « per allegoriam dicta. Hæc enim sunt duo Testamenta : unum quidem a monte Sina, in servitute generans, quæ est Agar. Sina enim mons est in Arabia, qui junctus est ei, quæ nunc est Jerusalem *Gal.* iv, 24, 25. Et docet vetus Testamentum, hoc est, ancillæ [*Al.* in ancillæ] filium, in Arabia quæ interpretatur « humilis » et « occidua » constitutum. Statim itaque ut credit Paulus, ad Legem, ad Prophetas, ad veteris Testamenti jam in occiduo positi sacramenta conversus, quesivit in eis Christum, quem jussus fuerat in gentibus prædicare; et reperto illo, non est ibi diutius commoratus; sed reversus est Damascum, hoc est, ad sanguinem et passionem Christi; et inde

pour voir Pierre. » Ce n'était point pour voir s'il était maigre, ou s'il avait de l'embonpoint, si son nez était aquilin ou droit, si son front était couvert de cheveux ou s'il était chauve, comme saint Clément le rapporte dans ses Périodes. La gravité de l'Apôtre ne lui permettait pas, ce me semble, après une si longue préparation de trois ans de chercher à voir quelque chose d'humain dans la personne de Pierre. Mais il le considéra de ces yeux par lesquels nous le voyons maintenant dans ses épîtres. Paul vit Céphas de ces yeux avec lesquels tous les esprits sages voient maintenant Paul lui-même; s'il en est qui ne le voient point, qu'ils rattachent au sens donné aux paroles précédentes, ces autres paroles : que les apôtres ne lui ont rien enseigné. Car si nous le voyons descendre à Jérusalem, c'est pour satisfaire au désir de voir Pierre; ce n'est point dans le dessein d'être instruit par lui, puisque c'est le même maître qui leur avait appris ce qu'ils devaient prêcher, mais c'est pour rendre au premier des apôtres l'honneur qui lui était dû.

« Et je demurai avec lui quinze jours. Il n'avait pas besoin d'un enseignement prolongé, lui qui s'était préparé si longtemps à voir Pierre. Et, bien qu'il pourra paraître superflu à quelques-uns de tenir compte des nombres marqués dans l'Écriture, je crois utile de faire remar-

quer que ces quinze jours que Paul demeura auprès de Pierre, signifient une science complète et une doctrine consommée. Nous trouvons en effet quinze cantiques dans le Livre des Psaumes, et quinze degrés par lesquels le juste monte pour chanter les louanges de Dieu et se tenir dans ses parvis. C'est aussi au moyen des degrés qu'Ézéchias mérita de recevoir le signe qui lui assurait quinze années de vie, *Isai.* xxxviii, 5, etc., et les solennités en l'honneur de Dieu commencent le quinzième jour. L'Apôtre mentionne expressément ces quinze jours pour une autre raison que nous adoptons également, c'est de montrer que ce temps était trop court pour qu'il pût apprendre quelque chose de Pierre. Par là, tout se rattache à l'exorde de cette épître, c'est qu'il n'a pas été instruit par des hommes, mais par Dieu lui-même.

« Mais je ne vis aucun autre apôtre si ce n'est Jacques, le frère du Seigneur. » Je me souviens que lorsque j'étais à Rome, je composai d'après les instances de mes frères, un livre sur la virginité perpétuelle de sainte Marie. Il m'a donc fallu discuter longtemps dans ce livre sur ceux qui sont appelés les frères du Seigneur. Quelle que soit la valeur de mes explications, nous devons nous en contenter. Qu'il nous suffise de dire ici que c'est à cause de la sainteté de ses mœurs, de sa foi incomparable et de la sagesse supérieure

propheticæ lectione firmatus pergit Jerosolymam, locum visionis et pacis; non tam disciturus aliquid ab apostolis, quam cum eis Evangelium quod docuerat, collaturus.

« Deinde post annos tres, veni Jerosolymam videre Petrum. » Non ut oculos, genas, vultumque ejus aspiceret, utrum macilentus, an pinguis; aduncum naso esset, an recto; et utrum frontem vestiret coma; an (ut Clemens in Periodis ejus refert) calvitium haberet in capite. Nec puto Apostolicæ fuisse gravitatis, ut post tantam triennii præparationem, aliquid humanum in Petro voluerit aspicere. Sed his oculis aspexit eum, quibus et modo in Epistolis suis videtur. His oculis Paulus vidit Cepham, quibus nunc a prudentibus quibusque Paulus ipse conspicitur. Quod si cui non videtur, cum superiori sensu jungat [*Al.* junget] hæc omnia; quod nihil sibi apostoli contulerint. Nam et quod visus [*Al.* jussus] sit ire Jerosolymam, ad hoc isse ut videret apostolum, non discendi studio, quia et ipse eundem prædicationis haberet auctorem; sed honoris priori apostolo deferendi.

« Et mansi apud eum diebus quindecim. » Non grandi indiguit magisterio qui tanto se ad videndum Petrum tempore præparavit. Et licet quibusdam superfluum

videatur, numeros quoque qui in Scripturis sunt observare; tamen non abs re arbitrator quindecim dies, quibus apud Petrum Paulus habitavit, plenam significare scientiam, consummatamque doctrinam. Siquidem quindecim sunt carmina in Psalterio, et quindecim gradus per quos ad canendum ascendunt Deo, et in atrii ejus consistendum justus ascendit. Ezechias quoque quindecim annorum spatio sibi ad vitam dato, si gnum accipere meretur in gradibus *Isai.* xxxviii; et solennitates Dei a quinto decimo die incipiunt *Ezod.* xii. Neenon (quia duplicem intelligentiam sequamur) propterea quindecim ponit dies, ut ostendat non fuisse grande tempus, quo potuerit aliquid a Petro discere; ut ad illum sensum a quo cœpit, cuncta referentur: se non ab homine doctum esse, sed a Deo.

« Alium autem apostolorum vidi neminem, nisi Jacobum fratrem Domini. » Memini me dum Romæ essem, impulsu fratrum librum de sanctæ Mariæ virginitate edidisse perpetua. In quo mihi necesse fuit de his qui fratres Domini dicti sunt, diutius disputare. Unde quæliacumque sunt illa quæ scripsimus, his contenti esse debemus. Nunc hoc sufficiat, ut propter egregios mores